

Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochegiron - L'Hospitalet - Mane -
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -
Revest-du-Bian - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus



RÉFÉRENCES

JD/AM/970/2019

OBJET

Contrôle périodique installation ANC

SUIVI PAR

Angélique MARJOLLET

Fixe : 0492750413

Mobile : 0651724447

Mél : spanc.cchppb@gmail.com

M. ANGELVIN Alain

La Fare

04110 REILLANNE

Mane, le 8 juillet 2019

Numéro de dossier : 033

Date du contrôle : 5 juillet 2019

Parcelle bâtie n°33 section G

COMPTE-RENDU DE CONTRÔLE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Installation d'assainissement non collectif non conforme à l'actuelle réglementation, induisant un risque constaté pour l'environnement et/ou la santé publique. Rejet d'eaux usées non traitées à l'air libre.

Avis : Défavorable.

Motif(s) : - Absence d'installation induisant une non-conformité de la filière d'assainissement (rejets d'eaux usées à l'air libre).

Travaux nécessaires à la mise en conformité des installations :

1) Mise en place d'une filière d'assainissement complète des eaux usées.

- Délai à compter de la date de notification du présent compte-rendu : **Dans les plus brefs délais.**

Remarque : En cas de vente, ce contrôle est valable 3 ans. Le nouvel acquéreur aura un délai pour effectuer l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus de **1 an après la signature de l'acte authentique de vente.**

Vous avez l'intention de faire poser une fosse toutes eaux de 3000L, que vous avez déjà achetée, et de faire réaliser les travaux nécessaires d'assainissement :

Recommandations :

- Faire réaliser une étude de sol afin de déterminer le meilleur projet d'assainissement en adéquation avec la surface de terrain disponible et la perméabilité du sol.
- Bureau d'étude de sol à Reillanne, Mme Lucie Moratille, 06.02.30.19.33
- Quelques entrepreneurs en installation d'assainissement non collectif :
M. FAYET, Opedette : 06.75.54.36.41
M. GIRARD, Ongles : 06.08.33.38.95
CEC TTP (Combe, Esmieu, Costa), St Michel l'Observatoire : : 06 80 24 92 17 ;
06 30 48 36 86 ; 06 18 58 38 41

Je vous rappelle que pour toute réhabilitation de votre installation, il vous est demandé de retirer un dossier de demande d'installation et de faire valider votre projet par le Spanc.

La facture de 100 € TTC relative à ce contrôle, conformément au règlement du Spanc, vous sera adressée ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Angélique MARJOLLET
technicienne Spanc



Jacques DEPIEDS
Président de la communauté de communes
Haute Provence Pays de Durance

